



NOTE DE PRESENTATION BUDGET PRIMITIF DELIBERATION

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune; elle est disponible sur le site internet de la collectivité.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2020 a été voté le 24 février 2020 par le conseil municipal. Ce budget a été réalisé sur les bases d'un débat au sein du conseil municipal. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ; aucun nouvel emprunt sur 2020
- de ne pas augmenter les taxes fiscales

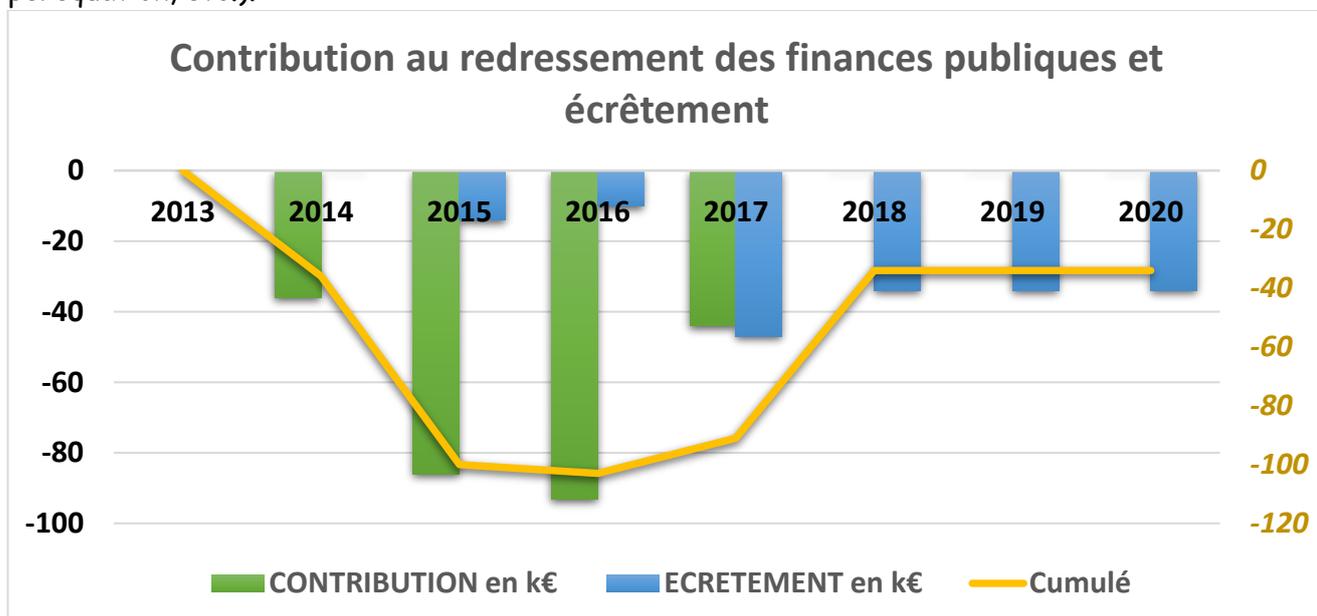
Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes ou section de fonctionnement, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

L'année 2018 a marqué la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics. Il convient néanmoins de noter que la dotation forfaitaire d'une commune continue de fluctuer en fonction de l'évolution de sa population et, le cas échéant, du dispositif d'écrêtement mis en place pour financer, en complément de la baisse des variables d'ajustement, la hausse des dotations de péréquation (DSU et DSR), ce qui est le cas pour la commune de Bizanos.

Pour rappel, l'écrêtement s'applique aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen par habitant. Cette minoration est plafonnée depuis 2017 à 4 % de la dotation forfaitaire de l'année précédente.

En 2019, la dotation forfaitaire d'une commune est composée :

- d'une part liée à la variation de la population entre 2018 et 2019 ; cette part est négative en cas de perte d'habitants et positive en cas de hausse de population.
- d'un écrêtement appliqué sur la dotation forfaitaire ; cet écrêtement concerne les communes dont le potentiel fiscal par habitant dépasse un certain seuil (ce prélèvement alimente les besoins à financer à l'intérieur de l'enveloppe DGF du bloc communal : hausse de la population, évolutions de la carte intercommunale, progression des dotations de péréquation, etc.).

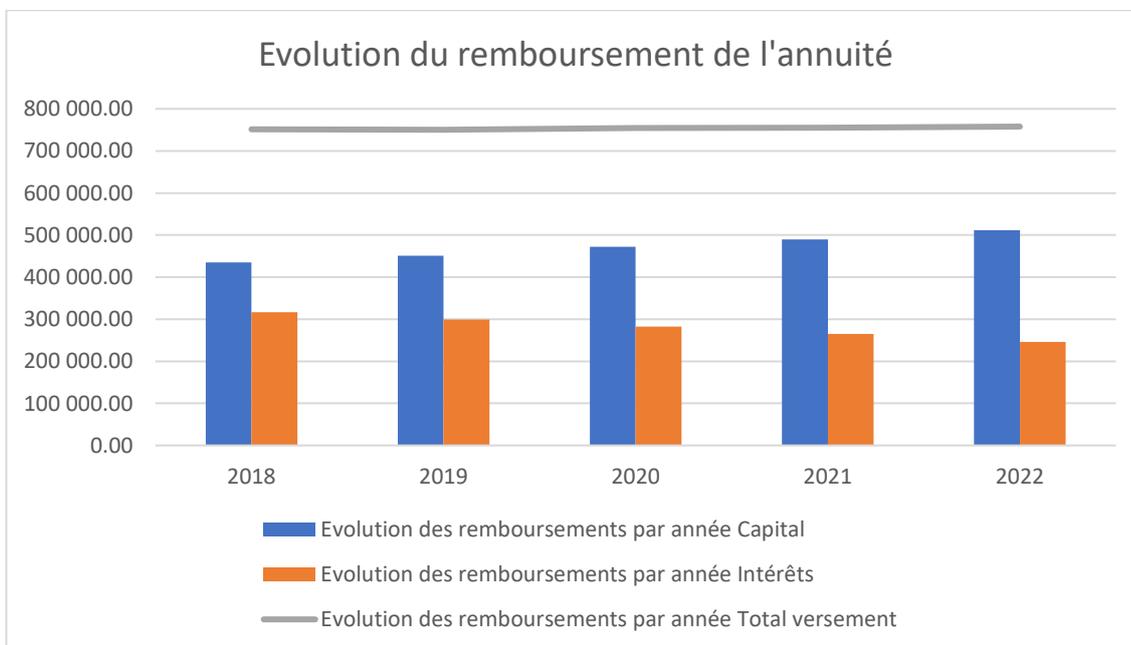
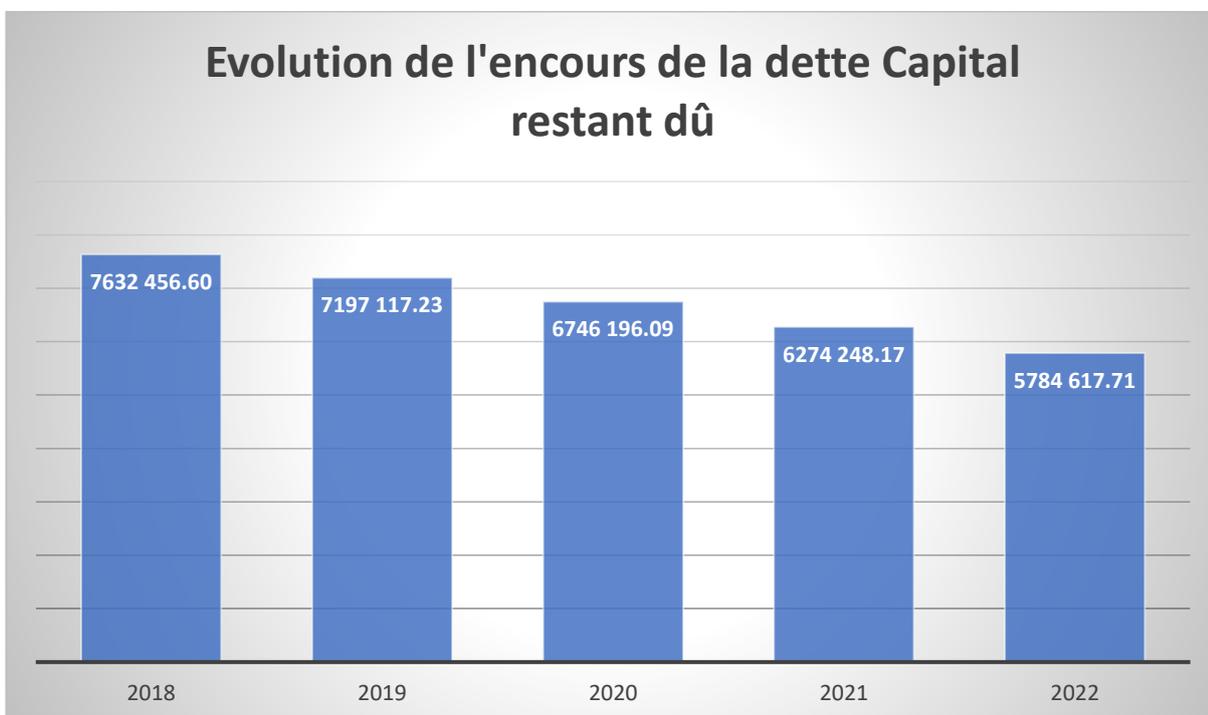


En 2019, l'écrêtement appliqué est 39 €, la DGF sera sensiblement le même en 2020. Le respect de la règle de l'équilibre (financement de la dette par des ressources propres = recettes de fonctionnement) passera par une maîtrise encore plus accrue des dépenses de fonctionnement, par un suivi régulier des encaissements à percevoir.

Même si la règle de contractualisation avec l'Etat inscrite dans la loi de programmation des finances publiques ne s'impose pas à la ville de Bizanos, à savoir une augmentation des charges < à 1.1% par an jusqu'en 2022, il est impératif de se conformer à une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Le désendettement de la ville est une priorité.

LA DETTE



A l'horizon 2020, le montant du désendettement sera de 2 millions d'€ pour un encours qui correspondra à l'encours moyen des communes de cette strate (3 500 /5 000 hab).

LA FISCALITE

Depuis 2017, la revalorisation des bases cadastrales n'est plus fixée par un amendement parlementaire mais indexée sur l'indice des prix et de la consommation publié par l'INSEE pour la période du 1^{er} décembre n-1 au 30 novembre n

Taxes/ années	2018	2019	2020
Taxe d'habitation bases	10 693 053	10 821 370	10 940 405
Variation nettes des bases	3.13%	1.20%	1.10%
<i>dont variation loi de finance</i>	1.20%	1.20%	1.10%
<i>dont variation physique</i>	0.60%	0.00%	0.00%
<i>TAUX voté</i>	12.76%	12.76%	12.76%
PRODUIT FISCAL TH	1 364 434	1 380 807	1 395 996
Taxes/ années	2018	2019	2020
Taxes foncières bâties	7 472 000	7 601 000	7 692 212
Variation brute des bases	1.90%	1.30%	1.20%
<i>dont variation loi de finance</i>	1.20%	1.20%	1.10%
<i>dont variation physique</i>	0.36%	0.10%	0.10%
<i>TAUX voté</i>	18.13%	18.13%	18.13%
PRODUIT FISCAL FB	1 354 674	1 378 061	1 394 598
PRODUIT FISCAL TOTAL	2 719 107	2 758 868	2 790 594

Investissement				Fonctionnement			
DEPENSES				RECETTES			
Code	Libellé	2019	2020	Code	Libellé	2019	2020
001	Déficit d'investissement reporté	185 902.00	747 752	021	Virement de la section de fonctionnement	983 807.00	1 088 810
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 142.00	14 142	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	89 885.00	125 057
041	Opérations patrimoniales	125 434.00		041	Opérations patrimoniales	125 434.00	
16	Emprunts et dettes assimilés	444 697.00	474 810	10	Dotations, fonds divers et réserves	337 462.00	894 837
20	Immobilisations incorporelles	8 000.00	5 000	13	Subventions d'investissement reçues	6 500.00	28 000
204	Subventions d'équipement versées	30 000.00	30 000	27	Autres créances immobilisées		-
21	Immobilisations corporelles	628 833.00	785 000				
26	Participations et créances ratt. à des particip.	16 080.00	-				
27	Autres immobilisations financières	90 000.00	80 000				
	Total :	1 543 088.00	2 136 704		Total :	1 543 088.00	2 136 704

Fonctionnement				Fonctionnement			
DEPENSES				RECETTES			
Code	Libellé	2019	2020	Code	Libellé	2019	2020
011	Charges à caractère général	1 279 800.00	1 322 200	002	Excédent de fonctionnement reporté	877 752.00	954 972
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 601 217.00	2 602 720	013	Atténuations de charges	90 684.00	101 000
014	Atténuations de produits	130 000.00	100 000	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 142.00	14 142
022	Dépenses imprévues	33 500.00	20 000	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	346 500.00	342 500
023	Virement à la section d'investissement	983 807.00		73	Impôts et taxes	4 153 500.00	4 194 789
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	89 885.00	1 164 693	74	Dotations, subventions et participations	270 943.00	225 800
65	Autres charges de gestion courante	445 650.00	423 000	75	Autres produits de gestion courante	90 000.00	90 000
66	Charges financières	315 192.00	288 100	76	Produits financiers	30.00	10
67	Charges exceptionnelles	2 500.00	2 500	77	Produits exceptionnels	38 000.00	-
	Total :	5 881 551.00	5 923 213		Total :	5 881 551.00	5 923 213

La masse salariale nette n'augmente pas, cependant beaucoup d'agents sont en arrêt CLM, congés maternité, des remplacements ont été organisés compensés par le remboursement de l'assurance du personnel ;

La fiscalité n'est pas augmentée en 2020 ;

Les investissements seront accés sur la réhabilitation du patrimoine existant en voirie et en bâtiment. La gestion sera facilitée par le recours aux AP/CP

	AUTORISATION DE PROGRAMME (AP)	CREDITS DE PAIEMENT (CP)			2020	AP révisée	
		2018	2019	total 2 ans			
AP N°1	Aménagements sécuritaires de carrefours et réhabilitation de la voirie communale	778 450	117 450.16	244 375.99	361 826.15	300 000	661 826.15
AP N°2	Travaux de réhabilitation et de restructuration de bâtiments communaux	252 149	41 148.80	89 505.47	130 654.27	278 119	408 773.27
AP N°3	Ad'AP Mise en accessibilité	90 000	-	-	-	50 000	50 000.00
	TOTAL	1 120 599	158 598.96	333 881.46	492 480.42	628 119	1 120 599
CP 2020 – AP 1							
	Rue Panorama	Elargissement, trottoir, pan	23 000.00 €				
	Av de la République	Tranche 1 : finalisation	90 000.00 €				
	Chemin des Vignes	Finalisation	32 000.00 €				
	Rue de Saint-Léon	Tranche 1 : Larribau à Dpt	80 000.00 €				
	Rue de Saint-Léon	Tranche 2 : Dpt & carrefour	70 000.00 €				
			300 000.00 €				
CP 2020 – AP 2							
	Ecole Maternelle	Réfection totale de la toiture	170 000.00 €				
	Divers bâtiments	Travaux structurant, rénovation	108 119.00 €				
			278 119.00 €				
CP 2020 – AP 3							
	Château (1), Esp Balavoine, Compl Tennis Couvert, Salle Omnisports, Annexe Mairie, Château (2), Maison des Services Publics, STM, Mairie (programmation), Maison pour Tous		50 000.00 €				
			50 000.00 €				
			628 119.00 €				